



FEUILLE REPONSE 1 : trame d'avant métré

POS	I	DETAILS QUANTITATIFS	U	QUANTITES
		reports <input type="checkbox"/>		
		à reporter <input type="checkbox"/>		Bas de page /



SUJET ECECOMO	BREVET de TECHNICIEN SUPERIEUR EEC Epreuve U41	Durée : 4h	Coef. : 3	Session 2009 Feuille 10/22
------------------	---------------------------------------------------	------------	-----------	-------------------------------

FEUILLE REPONSE 1 : trame d'avant métré

POS	I	DETAILS QUANTITATIFS	U	QUANTITES
		reports 		
		à 		
		reporter		Bas de page /

SUJET	BREVET de TECHNICIEN SUPERIEUR EEC			Session 2009
ECECOMO	Epreuve U41	Durée : 4h	Coef. : 3	Feuille 11/22

FEUILLE REPONSE 1 : trame d'avant métré

POS	I	DETAILS QUANTITATIFS	U	QUANTITES
		reports 		
		à  reporter	Bas de page /	

SUJET	BREVET de TECHNICIEN SUPERIEUR EEC			Session 2009
ECECOMO	Epreuve U41	Durée : 4h	Coef. : 3	Feuille 13/22

ANNEXE 3 : EXTRAIT CCAP POUR LA PARTIE 4

ARTICLE 3 - PRIX ET MODE D'EVALUATION DES OUVRAGES - VARIATION DANS LES PRIX - REGLEMENT DES COMPTES

3.1. – Répartition des paiements

L'acte d'engagement indique ce qui doit être réglé respectivement à l'entrepreneur titulaire et à ses sous traitants.

3.2. – Délai global de paiement

Le délai global de paiement maximum est de 30 jours conformément aux dispositions de l'article 96 du Code des Marchés Publics.

Les modalités de calcul du délai global de paiement se feront conformément aux dispositions du **Décret n°2002-232 du 21 février 2002** relatif à la mise en œuvre du délai maximum de paiement dans les marchés publics

ARTICLE 5 - CLAUSES DE FINANCEMENT ET DE SECURITE

5.1 Retenue de garantie

Le montant de cette retenue de garantie ne peut être supérieur à 5 % du montant initial, augmenté le cas échéant du montant des avenants.

La retenue de garantie peut être remplacé au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire.

Ce cautionnement devra être constitué par l'entrepreneur. Il sera égal à cinq pour cent (5%) du montant de chaque tranche tel qu'indiqué dans l'acte d'engagement.

La retenue de garantie ou la caution doit être constituée en totalité au plus tard à la date à laquelle le titulaire remet la demande de paiement correspondant au premier acompte.

En cas d'avenant, elle doit être complétée dans les mêmes conditions.

Dans l'hypothèse où la garantie ou la caution ne serait pas constituée, ou complétée, dans ce délai, la retenue de garantie correspondant à l'acompte est prélevée et le titulaire perd jusqu'à la fin du marché la possibilité de substituer une garantie à première demande ou une caution à la retenue de garantie.

SUJET ECECOMO	BREVET de TECHNICIEN SUPERIEUR EEC			Session 2009
	Epreuve U41	Durée : 4h	Coef. : 3	Feuille 14/22

La retenue de garantie est remboursée, ou les personnes ayant accordé leur caution ou leur garantie à première demande sont libérées au plus tard un mois après l'expiration du délai de garantie.

Si des réserves ont été notifiées au titulaire du marché ou aux personnes ayant accordé leur caution ou leur garantie et si elles n'ont pas été levées avant la date d'expiration du délai de garantie, la retenue de garantie est remboursée ou les personnes libérées au plus tard un mois après la date de leur levée. Dans ce cas, il ne peut être mis fin à l'engagement des personnes susmentionnées que par mainlevée délivrée par la personne publique contractante.

5.2. Avance forfaitaire

Une avance forfaitaire est accordée au titulaire du marché lorsque le montant fixé dans le marché est supérieur au seuil de 50 000,00 € HTVA € HTVA. Le montant de l'avance forfaitaire est fixé, sous réserve des dispositions de l'article 115 du code des Marchés Publics, à 5 % du montant initial, toutes taxes comprises, du marché ou de la tranche si la durée du marché ou de la tranche est inférieure ou égale à douze mois ; si cette durée est supérieure à douze mois, l'avance forfaitaire est égale à 5% d'une somme égale à douze fois le montant initial du marché ou de la tranche divisé par la durée du marché ou de la tranche exprimé en mois.

Le remboursement de l'avance forfaitaire, effectué par précompte sur les sommes dues ultérieurement au titulaire, commence lorsque le montant des prestations exécutées au titre du marché ou de la tranche atteint 65 % du montant du marché ou de la tranche. Le remboursement doit être terminé lorsque ce pourcentage atteint 80 % du montant initial, toutes taxes comprises, du marché ou de la tranche.

Le montant de l'avance forfaitaire ne peut être affecté par la mise en œuvre d'une clause de variation de prix.

SUJET ECECOMO	BREVET de TECHNICIEN SUPERIEUR EEC			Session 2009
	Epreuve U41	Durée : 4h	Coef. : 3	Feuille 15/22

Annexe 3 suite : extrait CCAP

3.6 Variation dans les prix

Les répercussions sur le ou les prix du marché des variations des éléments constitutifs du coût des travaux sont réputées réglées par les stipulations suivantes :

3.6.1. caractéristiques du prix

Les prix sont fermes et actualisables

3.6.2. Mois d'établissement des prix du marché :

Le prix du marché est réputé établi sur la base des conditions économiques du mois de décembre 2005. Ce mois est appelé mois zéro.

3.6.3. Choix de l'index de référence

L'index de référence l choisi en raison de sa structure pour la révision des prix de travaux est le BT01

3.6.4. Modalités de révision de prix :

Sans objet

3.6.5. Révision provisoire :

Sans objet

Modalités d'actualisation des prix :

L'actualisation du prix est effectuée par application au prix du marché d'un coefficient donné par la formule :

$C_n = (I_d - 3) / I_0$ dans laquelle I_0 et I_{d-3} sont les valeurs prises respectivement au mois zéro et au mois d-3 par l'index de référence l sous réserve que le mois du début du délai contractuel d'exécution des travaux soit postérieur de plus de trois mois au mois zéro.

SUJET ECECOMO	BREVET de TECHNICIEN SUPERIEUR EEC			Session 2009
	Epreuve U41	Durée : 4h	Coef. : 3	Feuille 16/22

Annexe 4 : CCTP lot 14

14.1 GENERALITES

14.1.1 PRESENTATION DE L'AFFAIRE

Le présent devis descriptif traite des travaux concernant la réalisation des revêtements de sols et murs durs pour la construction du siège social de la communauté de communes

14.1.2 ETENDUE DES TRAVAUX

Revêtements de sols en carrelage
Revêtements de murs en carrelage
Etanchéité sous sols et murs en carrelage des douches

14.1.3 DOCUMENTS DE REFERENCE CONTRACTUELS

CONFORMITE AUX NORMES ET REGLEMENTS:

D'une façon générale, les matériaux employés, le calcul et l'exécution, les conditions de réception seront conformes aux règlements officiels parus un mois avant la date de soumission et en particulier :

Revêtements de sols durs

- les DTLT20.12, 21. 26.1, 26.2, 52.1, 55, 65.7, 65.8
- les avis techniques des procédés utilisés,
- les règlements professionnels.
- les normes françaises ,

CLASSEMENT UPEC

Les revêtements de sol devront être adaptés à la nature et à l'utilisation des locaux dans lesquels ils sont à poser, selon le classement UPÈC.

Cahier du CSTB 2183 : classement UPEC - Septembre 1987 (annulé). • Cahier du CSTB 2898 : nouveau classement UPEC - Y compris : cahier du CSTB 2899 : pour les sols carrelage - Juillet-Août 1996.

Cette classification sera progressivement remplacée par celle de la norme européenne EN 1307 qui sera applicable dès sa parution.

14.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

14.2.1 REVETEMENT SOLS DURS

14.2.1.1 REVETEMENTS DE SOLS EN GRES CERAME OM20 XOM20, POSE SCHELLEE

Fourniture et pose de grès cérame, pleinement vitrifié. Pose scellée, à joints filants.
Joints de 3 mm avec du mortier de jointoiement souple.

De type DESVRES "Collection technique" ou équivalent,

CARACTERISTIQUES

référence	Porphyre
Modèle	GUISY, série 2 GEX, série 3
Format	OM 20 x OM 20
Epaisseur	9 MM
Coloris	au choix dans la gamme complète du fabricant

SUJET ECECOMO	BREVET de TECHNICIEN SUPERIEUR EEC			Session 2009
	Epreuve U41	Durée : 4h	Coef. : 3	Feuille 18/22

classement : U4 P4 E3 C2
Concerne : Douche
Mode de métré : M2

Localisation : Vestiaires

14.2.1.2 REVETEMENTS DE SOLS EN GRES CERAME 0M20*0M20 POSE COLLEE

Fourniture et pose de grès cérame, pleinement vitrifié.
Pose collée, à joints filants. Joints de 3 mm avec du mortier de jointoiement souple.

De type DESVRES "Collection technique" ou équivalent,

CARACTERISTIQUES

Référence : Porphyres
Modèle : GUISY, série 2
GEX, série 3
Format : OM 20 x OM 20
Epaisseur : 9 MM
Coloris : au choix dans la gamme complète du fabricant
Classement : U4 P4 E3 C2

Mode de métré : M2

Localisation : Sanitaires personnel, Sanitaires public, Vestiaires, Local entretien, Local détente personnel

14.2.1.3 PLINTHES

Fourniture et pose de plinthe en carrelage par recoupement d'un carreau. Pose collée.
Traitement du chant visible par profilé d'équerre en aluminium.

De type DESVRES "Collection technique" ou équivalent,

CARACTERISTIQUES

Référence : Porphyres
Modèle : GUISY, série 2
GEX, série 3
Format : OM 20 x OM 05
Epaisseur : 9 MM
Coloris : au choix dans la gamme complète du fabricant
Classement : U4 P4 E3 C2

Mode de métré : ML

Localisation : Local détente personnel

14.2.1.4 SIPHONS DE SOL

Fourniture et pose de siphons de sol en PVC. Pose dans décaissé de dalle du lot GROS-ŒUVRE sur attente PVC réalisé par le même lot. Pose du carrelage de sol avec coupe pour former décaissé au droit des siphons de sol.

De type NICOLL "Siphonnette" ou équivalent

CARACTERISTIQUES

Platine : OM 25 x OM 25
Siphonnette : 01 14 MM
Matière : PVC
Coloris : Gris/Noir

Mode de métré : U

Localisation : Vestiaires, Local entretien

SUJET ECECOMO	BREVET de TECHNICIEN SUPERIEUR EEC			Session 2009
	Epreuve U41	Durée : 4h	Coef. : 3	Feuille 19/22

14.2.2 REVETEMENT DE MUR COLLE

14.2.2.1 ETANCHEITE SOUS CARRELAGE DE SOL ET MURS

Préparation des supports concernés. Fourniture et mise en œuvre d'une étanchéité liquide en pâte prête à l'emploi à base de résine synthétique en dispersion aqueuse. Application en 2 couches continues d'une épaisseur de 1MM.

De type MAPEI "Mapegum WP" ou équivalent,

CARACTERISTIQUES

Primaire	Primer G ou Mapeprim SP
Etanchéité	Mapegum WP
Accessoires	Mapeband, bande de liaison entre sol et mur, raccord de siphon, etc...

Concerne : Sol et murs de la douche

Mode de métré : M2

Localisation : Vestiaires

14.2.2.2 REVETEMENT MURAL EN GRES CERAME OM20 X OM20, POSE COLLEE

Fourniture et pose de carreaux de grès cérame, fin vitrifié. Pose par collage à la colle spéciale après travaux préparatoires, façon de tous les angles rentrants ou sortants, sur mur BA ou plaques de fibreciment. Coulage des joints au mortier ou au ciment de couleur ne tâchant pas. Compris toutes coupes et toutes sujétions d'exécution.

De type DESVRES "Collection technique" ou équivalent

CARACTERISTIQUES

CARACTERISTIQUES	PRODUIT
Référence	Porphyres ..
Modèle	GUISY, GEX
Format	OM20 x OM20
Epaisseur	9 MM
Classement	U4 P4 E3 C2

14.2.2.2.1 TOUTE HAUTEUR

Références	GUISY, série 2 GEX, série 3
------------	--------------------------------

Concerne : Tous murs

Mode de métré : M2

Localisation : Sanitaires personnel, Sanitaires public, Vestiaires (compris douche/WC), Local entretien

14.2.2.2.2 HAUTEUR 1M 60

Références	GUISY, série 2 GEX, série 3
------------	--------------------------------

Concerne : Murs d'adossement meuble évier et retour gauche sur OM 60

Mode de métré : M2

Localisation : Local détente

SUJET	BREVET de TECHNICIEN SUPERIEUR EEC			Session 2009
ECECOMO	Epreuve U41	Durée : 4h	Coef. : 3	Feuille 20/22

14.2.2.3 ARRET DE REVETEMENT DE SOL

Arrêt de revêtement de sol, collé dans la pose du revêtement.

Arrêt de sol en aluminium naturel anodisé.

De type schlüter ou équivalent

CARACTERISTIQUES RIVES CARRELAGE SOLS SOUPLE

Référence : RENO

Longueur : 2.5m

Hauteur : 10MM

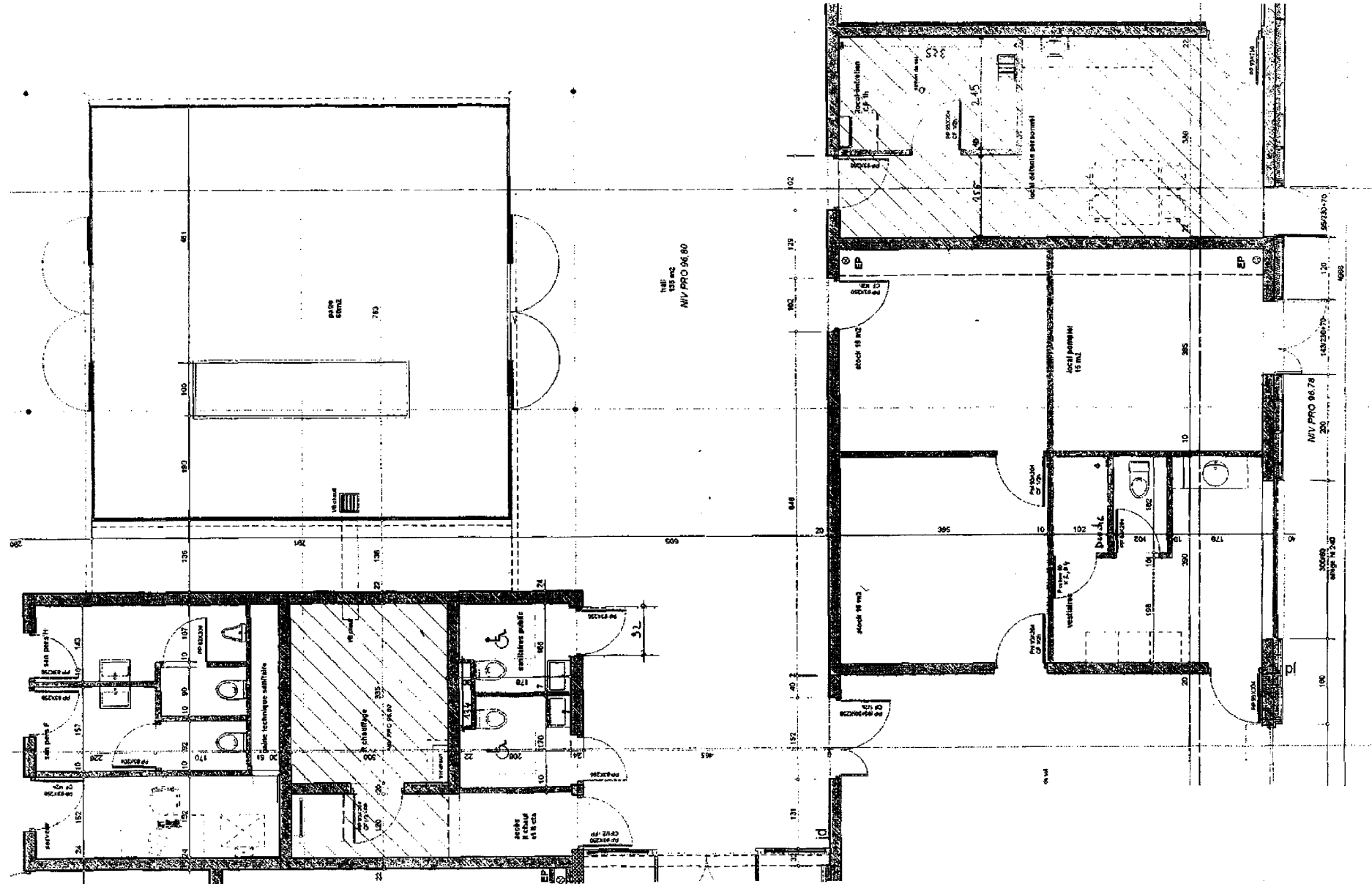
Finition : aluminium anodisé naturel mat

Mode de métré : ML

Localisation : pour locaux carrelés ci-avant

SUJET ECECOMO	BREVET de TECHNICIEN SUPERIEUR EEC			Session 2009
	Epreuve U41	Durée : 4h	Coef. : 3	Feuille 21/22

Annexe 5 : Extrait plan RDC Attention, document réduit



SUJET ECECOMO	BREVET de TECHNICIEN SUPERIEUR EEC		Session 2009
	Epreuve U41	Durée : 4h	Coef. : 3
			Feuille 22/22